

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2024-054**

**Séance du 15 octobre 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE  
ET LE QUINZE OCTOBRE À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,  
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN  
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,  
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : GINAS Frédérique (pouvoir à COURTOIS Sandrine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane.

**OBJET : Augmentation quota sauvegarde déportée : choix du volume de données.**

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'une proposition de la société Alt Informatique pour l'augmentation du quota de sauvegarde en ligne qui est actuellement de 40 Go et qui est presque atteint. Ce système garantit une sauvegarde journalière des données de la mairie sur un serveur externe.

La proposition offre la possibilité de choisir entre une augmentation de la capacité à :  
- 60 Go – tarif annuel : 115,20 € TTC,  
- 80 Go – tarif annuel : 153,60 € TTC.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

ACCEPTER l'offre d'augmentation de la capacité de sauvegarde en ligne à 60 Go pour un  
montant de 115,20 € TTC par an ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'offre d'augmentation de la capacité de sauvegarde en ligne à 60 Go pour un montant de 115,20 € TTC par an ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 15 octobre 2024

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

